



**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU**

**Décision portant signature d'une convention avec NOXEA Formations  
pour une formation « Habilitation électrique Débutant TC1 »**

Le Maire de Cuzieu,

Vu l'article L 2122-22 du code Général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,  
Considérant qu'il y a lieu de former Monsieur Simon BLANCHARD à l'exécution de travaux non électrique dans des zones à risque spécifique électrique, ainsi qu'à des opérations simples hors tension sur des installations électriques,  
Considérant la proposition de NOXEA Formations sis 9 rue Garet à Andrézieux Bouthéon à la Communauté de Communes Forez-Est,

**DÉCIDE**

- ARTICLE 1 :** De signer une convention NOXEA Formations 5 rue Garet 42160 Andrézieux Bouthéon, pour la formation « Habilitation électrique Débutant TC1 » de Monsieur Simon BLANCHARD.
- ARTICLE 2 :** La formation aura lieu les 27 et 28 septembre 2023. La durée de la formation est de 14 heures.
- ARTICLE 3 :** Le cout de la formation est de 122.50 € T.T.C. Les frais de repas seront pris en charge par la Commune.
- ARTICLE 4 :** En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 5 :** La Secrétaire de Mairie et Monsieur le Trésorier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.
- ARTICLE 6 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et ampliation sera transmise NOXEA Formations et à Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison

A Cuzieu, le 2 août 2023

Le Maire,

Jean-François RASCLE

Le Maire de Cuzieu certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

A/R Préfecture le

Notifié le

Le Maire,

Jean-François RASCE

